

---

## Deux applications de l'enseignement mutuel en Seine-Maritime.

**Numéro d'inventaire** : 2011.00324

**Auteur(s)** : Claude-Paul Couture

**Type de document** : livre

**Éditeur** : Centre Régional de Documentation Pédagogique (Rouen)

**Imprimeur** : CRDP

**Date de création** : 1970

**Collection** : Annales du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Rouen / Histoire de l'Enseignement

**Description** : Brochure grand format. La reliure encollée se détache.

**Mesures** : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

**Notes** : Collection préfigurant la revue "Cahiers d'histoire de l'enseignement", du CRDP de Rouen, à partir de 1973.

**Mots-clés** : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)

**Filière** : non précisée

**Niveau** : non précisée

**Nom du département** : Seine-Maritime

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 21

Mention d'illustration

ill.

**Lieux** : Seine-Maritime

COLLECTION HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

**DEUX APPLICATIONS  
DE  
L'ENSEIGNEMENT MUTUEL  
EN  
SEINE - MARITIME**

ANNALES DU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE ROUEN ANNALES DU  
ES DU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE ROUEN ANNALES DU

**Claude - Paul  
COUTURE**

Manuel  
DE  
**L'INSPECTEUR,**

RÉDIGÉ D'APRÈS LES INDICATIONS

DE MM. BASSET ET SARAZIN,  
POUR L'USAGE DES ÉCOLES  
D'ENSEIGNEMENT MUTUEL,

Et Imprimé par Ordre  
DE LA SOCIÉTÉ ÉLÉMENTAIRE  
de Rouen.



ROUEN,  
F. BAUDRY, IMPRIMEUR DU ROI,  
RUE DES CARMES, N<sup>o</sup>. 20.

—  
1830.

## L'ENSEIGNEMENT MUTUEL EN FRANCE

Après le premier essai d'enseignement démocratique décidé par les deux premières assemblées révolutionnaires (1789 à 1792) et la promulgation des grandes lois scolaires (1792 à 1795), on assiste, sous le Premier Empire, à un retour aux petites écoles de l'Ancien Régime.

"L'instruction primaire n'entra jamais dans les soucis préférés de Napoléon 1er ... La Restauration ne fut guère plus généreuse pour l'instruction du peuple. L'ordonnance du 29 février 1816 n'accorda que cinquante mille francs d'encouragement aux écoles primaires. Cette libéralité dérisoire valait-elle mieux que le silence et l'oubli complets ?" (1)

Ce jugement apparaît fort sévère lorsqu'on sait que ces régimes virent l'introduction et l'épanouissement en France de la méthode mutuelle.

Il est vrai que, dès le XVIIIème siècle, une méthode voisine avait déjà été pratiquée par deux Français : Herbault et le chevalier Paulet. Ce dernier appliquait la mutualité à l'instruction dès 1771 dans son établissement destiné aux fils des militaires morts ou blessés au service de l'Etat. Quant à l'instituteur Herbault, il utilisait un système analogue à l'Hospice de la Pitié, faubourg Victor. On retrouvait d'ailleurs les fondements de ces procédés à Saint-Cyr sous Mme de Maintenon et même chez les Jésuites. Dans son "Essai sur l'Instruction" (1819), Ambroise Rendu s'attachait à montrer que la méthode simultanée pratiquée par l'Abbé de la Salle avait des rapports avec la méthode anglaise de Bell et de Lancaster.

Quoi qu'il en soit, c'est bel et bien Napoléon qui fut au point de départ par son décret du 13 décembre 1810 chargeant Georges Cuvier et Noël de visiter les écoles fonctionnant dans les nouveaux départements de la Basse-Allemagne. En effet, c'est à la suite de cette mission et d'autres encore effectuées dans les

(1) G. Compayré : "Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle" (Hachette, Paris, 1885, T. 2).